

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016**

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*

*12 JUILLET 2016*

Présents : Mme Chantal, GAUTHRAY M. Emilien DURIGON, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Fanny GAGNEUR, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, M. Pierre-François MALDANT

Absents excusés : M. Gaston RAVAUT ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY  
Mme Marie-Claude DURAND ayant donné pouvoir à M. Pascal MINGUET

Absente : Mme Sabrina MENDOWSKI

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) Choix des entreprises Voirie 2016
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (CDD école maternelle)
- 3) Désignation des nouveaux représentants à la CLECT
- 4) Extension du périmètre de la communauté d'agglomération « Beaune Côte et Sud, communauté Beaune Chagny Nolay »
- 5) Rapport d'activité 2015 de la communauté d'agglomération
- 6) Modification du périmètre du SICECO
- 7) Transfert de compétences – Art 6.8 des statuts du SICECO
- 8) Vœu de soutien aux Hospices Civils de Beaune
- 9) Vœu de soutien aux exploitations viticoles victimes du gel
- 10) Véloroute Dijon-Beaune Tranche 1
- 11) Décision modificative (FPIC)
- 12) Décision modificative chapitre 042
- 13) Redevance d'Occupation Domaine Public GRDF
- 14) Redevance d'Occupation Domaine Public France Télécom
- 15) Création d'une commission : Plan Communal de Sauvegarde
- 16) Déclassement d'un délaissé de voirie et vente à un particulier
- 17) Proposition d'achat de la propriété 11 Rue du Château

\*\*\*\*\*

**1) Choix des entreprises Voirie 2016 : Rue des Trois Noyers, Rue Massenet, Hameau de Nouvelle, Rue du Bief**  
(2016-075)

Suite à la mission confiée au cabinet PMM concernant le suivi des travaux de voirie 2016 (Tranche Ferme pour la rue des Trois Noyers, la rue Massenet et le hameau de Nouvelle, Tranche optionnelle : la rue du Bief) un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé.

Madame le Maire présente aux élus le résultat de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour les :

**Tranche ferme + tranche optionnelle** : Rue des Trois Noyers, Rue Massenet, Hameau de Nouvelle, Rue du Bief ;

L'entreprise EUROVIA Bourgogne SAS 7 Rue Colbert BP 33 21601 LONGVIC  
**est retenue pour un montant HT de 158 974.14 €.**

**2) Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (CDD école maternelle)**  
(2016-076)

Madame le Maire rappelle que suite à la suppression du poste d'EVS (Employé de Vie Scolaire) en 2015 et suite à l'ouverture d'une quatrième classe (les matins) une 4<sup>ème</sup> personne avait été recrutée de janvier à juin 2015. Elle rappelle également, qu'à compter du 1er septembre 2016, un agent aura son temps de travail annualisé, elle ne travaillera plus que pendant le temps scolaire et sera rémunérée sur la base de 29.87 h/hebdomadaire sur l'année civile complète.

Afin d'organiser au mieux le service, Madame le Maire propose la création d'un seul poste à raison de 14,45 h/hebdomadaire sur une année complète (du 1er septembre 2016 au 31 août 2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 à raison de 14.45 heures hebdomadaires.

**3) Désignation des nouveaux représentants à la CLECT**  
(2016-077)

Suite à l'élection de Mme GAUTHRAY au poste de Maire et à la démission de MM. GEROME et MURAT il convient de désigner deux nouveaux représentants (1 titulaire 1 Supplément) à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière transférée à l'EPCI dans le cadre des transferts de compétence envisagés par le législateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉSIGNE, à l'unanimité Mme Chantal GAUTHRAY, délégué titulaire et M. Pascal MINGUET délégué suppléant.

**4) Extension du périmètre de la communauté d'agglomération « Beaune Côte et Sud, communauté Beaune Chagny Nolay »**

(2016-078)

Madame le Maire expose que, suite à l'approbation du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) un arrêté préfectoral a été pris portant sur le projet d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité le périmètre qui serait étendu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la commune de CHANGE.

**5) Rapport d'activité 2015 de la communauté d'agglomération**

(2016-079)

Après que Madame le Maire ait commenté le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité lui donne acte du rapport présenté.

**6) Modification du périmètre du SICECO**

(2016-080)

Madame le Maire expose que, suite à l'approbation du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) un arrêté préfectoral a été pris portant sur le projet de périmètre du SICECO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité ce périmètre.

**7) Transfert de compétences – Art 6.8 des statuts du SICECO**

(2016-081)

Le syndicat d'énergies de Côte d'Or a adopté de nouveaux statuts, entérinés par arrêté préfectoral du 29 avril dernier, qui élargissent le domaine des activités du SICECO en prévoyant des compétences nouvelles et des services.

La commune de LADOIX SERRIGNY est adhérente au SICECO et elle a déjà transféré une ou plusieurs compétences. Elle a la possibilité d'en transférer des nouvelles comme le CEP (Conseil en Energie Partagé).

Le CEP : pré-diagnostic énergétique des bâtiments, analyse annuelle des consommations, programmation pluriannuelle de travaux, suivi travaux, élaboration et suivi des contrats de maintenance, valorisation des travaux par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence « Conseil en Energie Partagé ». Il **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et documents correspondants.

### **8) Vœu de soutien aux Hospices Civils de Beaune**

(2016-082)

Dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé français du 26/01/2016 qui a institué les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), l'ARS (Agence Régionale de Santé) de Bourgogne Franche-Comté prévoit de créer un GHT unique autour du CHU de DIJON.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter un vœu de soutien aux Hospices Civils de Beaune en soulignant l'attachement de la commune au maintien des hôpitaux locaux qui participent très efficacement au suivi des populations âgées et fragiles, stabilisent l'exercice médical dans les zones rurales et favorisent l'égal accès aux soins et la présence d'un service de proximité pour la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE la reconnaissance de la spécificité des Hospices de Beaune afin qu'ils bénéficient de la dérogation visant à préserver l'autonomie de l'établissement telle que prévue par les textes.

### **9) Vœu de soutien aux exploitations viticoles victimes du gel**

(2016-083)

Considérant le violent épisode de gel qui a touché les communes de la côte viticole dans la nuit du 26 au 27 avril dernier, et que cette catastrophe naturelle, qui fait suite aux nombreux épisodes de grêles vécus par la profession viticole les années passées, risque de porter un coup fatal à certaines exploitations et d'occasionner un préjudice important à l'économie locale, Madame le Maire propose à l'assemblée de faire part de ses craintes quant aux conséquences de cet événement météorologique et que le conseil municipal de LADOIX-SERRIGNY souhaite manifester sa solidarité envers les victimes de ces gelées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, SOLLICITE la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de calamité agricole pour permettre l'indemnisation des viticulteurs.

### **10) Véloroute Dijon-Beaune Tranche 1**

(2016-084)

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la convention (véloroute Dijon/Beaune) signée avec le Conseil départemental (CD 21), il conviendrait de classer la voie romaine en voie verte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACTE la circulation sur cette voie verte qui sera réservée uniquement aux vélos, aux propriétaires riverains et exploitants entre la rue de la Gremelle à LADOIX-SERRIGNY et le chemin Neuf sur la Commune de CORGOLOIN et DEMANDE à ce que la signalisation sur cette voie soit effectuée le plus rapidement possible par le Conseil Départemental (pose d'un panneau « STOP » à la fin de la voie verte au croisement avec la rue de la Gremelle).

### 11) **Décision modificative (FPIC)**

(2016-085)

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits au chapitre 014 pour pallier au prélèvement du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits suivants au compte 73925-014 + 1 827 €.

### 12) **Décision modificative chapitre 042**

(2016-086)

Afin de régulariser l'article 6815 du budget principal, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits suivants au compte 6815-042 : + 2 210 €.

### 13) **Redevance d'Occupation Domaine Public GRDF**

(2016-087)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à émettre un titre de 504 €, montant de la redevance due par GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'année 2016.

### 14) **Redevance d'Occupation Domaine Public France Télécom**

(2016-088)

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité, les barèmes suivants pour calculer la redevance due à la Commune par France Télécom au titre des servitudes et droits de passage sur le domaine public :

- 51.74 € par kilomètre d'artère dans le cas d'une utilisation aérienne,
- 38.81 € par kilomètre d'artère dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol,
- 25.87 € par mètre carré d'emprise au sol occupé par les cabines, armoires et bornes pavillonnaires.

La redevance due par France Télécom en 2016 s'élève à 2 208.89 €:

### 15) **Création d'une commission : Plan Communal de Sauvegarde**

(2016-089)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE, à l'unanimité, comme indiqué ci-après, les membres de la commission Plan Communal de Sauvegarde

**Membre responsable** : Chantal GAUTHRAY

**Membres élus** : Emilien DURIGON - Gaston RAVAUT - Alexandra CAGNA - Jérôme FOL - Agnès MARCHETTO - Vincent LUCOTTE - Philippe JACQUELIN

## 16) Déclassement d'un délaissé de voirie et vente à un particulier

(2016-090)

Madame le Maire informe les élus que suite à la mise en vente de la propriété de Mme NOGENT, un bornage a été effectué le long du Sentier du Moulin Mardasson, il s'avère qu'une partie dans les limites de sa propriété ressort du domaine communal.

La partie du chemin communal en cause est un délaissé de voirie sur l'emprise duquel aucune circulation automobile ni piétonne n'existe. Son aliénation ne porte donc pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de la voie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le déclassement sans enquête publique préalable de la partie du domaine public situé devant la propriété cadastrées AO 119 et 279 appartenant à Mme Solange NOGENT d'une surface totale de 89 m<sup>2</sup>, APPROUVE la cession à Mme Solange NOGENT moyennant le prix de 60 €/m<sup>2</sup>. Les frais liés aux honoraires du notaire et du géomètre seront à la charge de Mme Solange NOGENT.

## 17) Proposition d'achat de la propriété 11 Rue du Château

(2016-091)

Madame le Maire expose au conseil que la maison cadastrée AP 134 sise 11 Rue du Château est à vendre. Dans le cadre du projet d'agrandissement de la Place de la Mairie en matière de stationnement le conseil municipal, à raison de 11 voix pour et 4 voix contre (F. GAGNEUR, P. MINGUET, MC DURAND, C. GARREAU) AUTORISE Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 60 000 €.

### Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que les devis suivants ont été signés :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC
<b>LETTRES DE COMMANDES</b>			
12/05/16	Modif 4 Radiateurs salles classe Ecole Primaire	MATEOS	1 737,00 €
31/05/16	Rideau électrique salle P. Joigneaux	GAUDILLAT	321,60 €
31/05/16	Volets roulants Ecole Maternelle	GAUDILLAT	504,00 €
31/05/16	Travaux électriques Ecole maternelle	GAUDILLAT	622,80 €
31/05/16	Groupe ventilation Mairie	GAUDILLAT	772,80 €
03/06/16	Réfection bureaux mairie	FLEUROT HENNINGER	5 672,68 €
07/06/16	Aménagement salles classe Ecole Primaire	SARRE SIMON	1 080,00 €
07/06/16	Isolation mur Rehaussement sol salles classe Ecole Primaire	SMP Concept	26 251,15 €
13/06/16	Mission contrôle technique mission SPS (Opération Vestiaires)	QUALICONSULT	6 180,00 €
06/07/16	Panneau	ADEQUAT	1 144,51 €
11/07/16	Parking Lauchères	PENNEQUIN	53 377,80 €
11/07/16	Parking Lauchères	ID VERDE	19 999,92 €

Et que Madame le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Déclarations d'Intention d'Aliéner		Nom des propriétaires sortants
17/05/2016	Route de Corcelles	AN CONCEPTION
03/06/2016	1 Route de Corcelles	Solange NOGENT
03/06/2016	11 impasse des Gavroches	LAURENT - FOURNIER
10/06/2016	30 route de Beaune	MALDANT - DNE MALDANT
28/06/2016	2 B Avenue de la Plante de l'Orme	PATRIARCHE-GAY
29/06/2016	Rue de la Huchotte	SCEA FERME DE LA MALADIERE
01/07/2016	Lieu-dit Les Tendrons	PARMAIN - LOISY

Les travaux du parking des Lauchères débuteront le 29 août prochain avec l'entreprise PENNEQUIN (lot 1) et à compter du 12 septembre avec l'entreprise ID VERDE (lot 2). Les réunions de chantiers se dérouleront tous les mercredis matins.

M. Emilien DURIGON revient sur le coût de réalisation du parking des Lauchères en faisant une comparaison entre l'achat de la maison 11 Rue du Château et le coût de cette réalisation, Mme le Maire et M. Pascal MINGUET lui répondent que cela n'est pas comparable. M. DURIGON estime que c'est une question de valeur, c'est juste une comparaison de données.

M. Jérôme FOL informe le conseil qu'un propriétaire riverain de la Lauve a démonté un système de vannage. M. FOL en a informé la technicienne du syndicat des rivières pour savoir si celui-ci avait le droit de supprimer sans autorisation cet ouvrage.

M. Jérôme FOL rappelle les travaux à entreprendre sur la Lauve qui auront un certain coût, renseignements pris auprès de la technicienne du syndicat des rivières ceux-ci pourraient être réalisés en interne à moindre coût en partant de la cunette.

En effet, si le montant des travaux dépasse un plafond (que ne connaît pas M. FOL), la société de pêche pourrait perdre de nouveau son droit de pêche dans la Lauve.

Mme le Maire rappelle à M. FOL qu'il convient de voir l'intérêt général avant l'intérêt d'une association. Il convient d'attendre de connaître le coût des travaux et le montant du plafond à ne pas dépasser. M. FOL contactera les membres de la société de pêche afin de voir avec eux si ces travaux peuvent se faire en interne.

Suite aux travaux effectués rue des Epenots, M. Jérôme FOL signale que les arbres ne sont plus tenus par la bande déboisée, il a d'ailleurs été appelé pour intervenir sur la route suite à des chutes d'arbres. M. Pierre-François MALDANT signale le même fait le long de la route de Longvay.

La séance est levée à 22 h 45.

*Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 25 juillet 2016 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*



Le Maire,